

Santé publique : Aide médicale urgente

L'évolution continue de la vie sociale implique que l'Aide médicale urgente doit également adapter son fonctionnement à cette nouvelle réalité afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins des citoyens. Non seulement dans la gestion quotidienne des urgences médicales, qui impliquent généralement une ou quelques personnes, mais aussi dans les urgences collectives, qui impliquent souvent un plus grand nombre de personnes ; Il est nécessaire de pouvoir continuer à fournir les soins médicaux et psychosociaux auxquels chacun a droit dans la phase aiguë.

En outre, une reconnaissance claire, par exemple par l'introduction de caractéristiques externes claires et uniformes, tant pour les professionnels de la santé que pour les moyens d'intervention, garantissent une sécurité adéquate aux personnes travaillant dans le domaine de l'Aide médicale urgente. Grâce à une coopération permanente avec les différentes autorités responsables des questions relevant de la santé publique, l'objectif est de faciliter la coopération sur le terrain, afin que les citoyens se voient offrir l'aide adéquate, quelle que soit leur demande.

A l'avenir, le SPF Santé Publique continuera à investir dans l'Aide médicale urgente, l'approche médicale et psychosociale lors de la phase aiguë des événements collectifs, et le soutien à la préparation de cette approche. En outre, le SPF Santé publique continuera à assurer un équilibre entre, d'une part, la formation du personnel travaillant dans le domaine des soins d'urgence et, d'autre part, les besoins de soins du citoyen. Parmi les grands projets en cours de déploiement, on peut citer la mise en place d'un système d'enregistrement électronique des courses ambulances mais aussi l'enregistrement des victimes, une reprogrammation des moyens d'intervention pour l'Aide médicale urgente et un système de suivi et de traçage des victimes dans le cadre de la chaîne de secours établie.